



SOMMAIRE

ZOOM SUR...

Métiers en image 1

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Réforme du BPJEPS..... 2
- Devenir ingénieur avec un bac pro agricole 2
- Diplômes de l'enseignement technologique et professionnel 3
- Quoi de neuf diplôme?..... 3

MÉTIER / EMPLOI

- Enquête BMO 2016..... 5
- L'artisanat en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes 6

REPÈRES

- Session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat 2
- Examens professionnels - session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons 3
- «Tous» mobilisés contre le décrochage scolaire Variations autour d'un mot d'ordre national 4
- Les étudiants en sections de techniciens supérieurs en 2015-2016 5
- Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2015-2016 6

HANDICAP

- Conférence nationale du handicap 7

TICE

- Folios : formation en ligne 8

ONISEP INFOS

- Publications nationales..... 5,6,7
- Le bon plan Onisep Bretagne : la réalité virtuelle .. 8
- Mises à jour sur onisep.fr/bordeaux 8

CIJA

- Étudier en Australie 9



ZOOM SUR...

Métiers en image

Métiers en image est un projet pédagogique initié par la délégation régionale de l'Onisep Bretagne à destination des classes de Segpa, d'Ulis ou de prépa pro. L'objectif est de faire réaliser par des classes volontaires un reportage photo sur un métier. Ce projet qui peut s'inscrire dans le parcours Avenir permet aux élèves de s'engager dans un projet collectif, de découvrir le monde économique et professionnel par le biais d'une rencontre, d'un recueil de témoignage, de recherches d'informations... Sa mise en œuvre permet de travailler sur diverses compétences : apprendre à s'informer sur un métier, respecter un cahier des charges, travailler sur la composition d'une image, sélectionner l'information ou encore rédiger des textes concis...



À terme, les fiches réalisées par les élèves viennent alimenter une collection de fiches métiers mise en ligne sur les sites de l'Onisep pour être utile aux élèves qui cherchent des informations sur les métiers.

Dans l'académie de Bordeaux, les élèves de 5^e Segpa du collège La Boétie à Sarlat (24) se sont portés volontaires pour réaliser la fiche sur le métier de Commis de cuisine.

Consulter et/ou télécharger la fiche Commis de cuisine :

http://www.onisep.fr/content/download/857136/16257005/file/Fiche_commis_de_cuisine.pdf

Retrouvez l'ensemble des fiches déjà réalisées ainsi que toutes les informations sur le projet « Métiers en image » :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bretagne/Publications-de-la-region/Publications-thematiques/Metiers-en-images>

Réforme du BPJEPS

La réforme du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entrera en vigueur à compter de la rentrée 2016. Désormais, le BPJEPS comporte 2 spécialités (au lieu de 28) : animateur et éducateur sportif. Chaque spécialité comporte une mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou un champ professionnel. Le diplôme est obtenu par capitalisation de 4 unités (au lieu de 10) dont deux transversales et deux spécifiques à la mention. Le BPJEPS sera délivré par unités capitalisables ou par la VAE, l'examen constitué d'épreuves ponctuelles est supprimé. L'évaluation certificative comprendra la production d'un document écrit personnel suivi d'un entretien et d'au moins une épreuve de mise en situation professionnelle. La définition des différentes mentions seront publiées prochainement par arrêtés du ministère de la jeunesse et des sports.

Sources : Textes officiels parus au JO du 29 avril 2016

Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/4/27/2016-527/jo/texte>

Arrêté du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/27/VJSF1603368A/jo/texte>

Arrêté du 27 avril 2016 portant organisation de la spécialité « animateur » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/27/VJSF1603369A/jo/texte>

Devenir ingénieur avec un bac pro agricole

Une expérimentation débutera à la rentrée 2016 pour permettre à des élèves titulaires d'un bac professionnel agricole de préparer le concours d'accès aux écoles d'ingénieurs de l'enseignement supérieur agricole.

Dans le cadre de cette expérimentation, un parcours spécifique d'une durée de 3 ans est mis en place :

- 2 années de formation pour préparer un BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologies (Anabiotec) ou Productions animales ;
- 1 année de formation en classe préparatoire ATS Biologie.

Durant les 3 années du parcours, un enseignement complémentaire de 3 heures par semaine sera dispensé. Cet enseignement complémentaire a pour objectif d'apporter aux étudiants une consolidation des savoirs dans les disciplines générales ainsi que l'acquisition de méthodes de travail.

Cette expérimentation est proposée dans deux établissements et concernera les promotions des rentrées 2016, 2017, 2018 :

- le LEGTA « Le Paraclet », près d'Amiens, pour le BTSA Anabiotec (analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques) ;
- le LEGTA « La Roque », à Rodez, pour le BTSA Productions animales.

Pour assurer un meilleur suivi pédagogique et un accompagnement personnalisé des étudiants, les effectifs sont limités à 12 places par site. À l'issue du parcours, les étudiants pourront se présenter à la voie C du concours commun national d'accès aux écoles d'ingénieurs de l'enseignement supérieur agricole : AgroParisTech, Agrosup Dijon, VetAgro, Agrocampus Ouest, Oniris, Montpellier SupAgro, Bordeaux Sciences Agro, Ensaia, Ensat.

Plus d'infos

Chlorofil - Ministre de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt :

<http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/formations-et-diplomes/btsa.html>

Textes officiels :

Décret n°2016-549 du 3 mai 2016 - JO du 5 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/3/2016-549/jo/texte>

Définition du cadre de l'expérimentation

Arrêté du 3 mai 2016 - JO du 5 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/5/3/AGRE1607254A/jo/texte>

Modalités de mise en œuvre de l'expérimentation



REPÈRES

Baccalauréat - session 2015 : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat

Toutes voies confondues, avec 618 800 bacheliers, le taux de réussite est de 87,9 % à la session 2015, soit - 0,1 point par rapport à l'année précédente. Il atteint 91,5 % dans la voie générale, 90,7 % dans la voie technologique et 80,5 % dans la voie professionnelle. Dans 9 % des cas, les candidats au baccalauréat ont suivi un parcours spécifique en langue (section européenne ou de langue orientale, option internationale ou section binationale), beaucoup plus souvent dans la voie générale et la série Hôtellerie qu'ailleurs. Dans le même temps, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 16 points et atteint 77,2 % en 2015.



Note d'information n°7, mars 2016 - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

<http://www.education.gouv.fr/cid55597/resultats-definitifs-de-la-session-2015-du-baccalaurat-77-d-une-generation-obtient-le-baccalaurat.html>

La lettre d'information de l'Onisep Académie de Bordeaux
Tour de Séze
3 terrasse Front du Médoc
BP 20016
33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :
Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :
Luc DIAZ

Chef de projet :
Caroline PEIGNIER

Rédaction : Tangi BOURLÈS,
Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN

Relecture : Peggy BESSON

Dépot légal : 2^e trimestre 2016

ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

Diplômes de l'enseignement technologique et professionnel

REPÈRES

Examens professionnels session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons

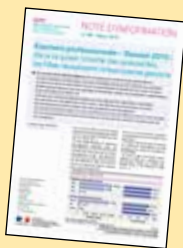
Les taux de réussite sont de 83,8 % pour les candidats au CAP et de 80,5 % pour les candidats au baccalauréat professionnel.

La majorité des candidats au CAP se présente sous statut scolaire (37 %) ou en apprentissage (33 %). L'effectif de candidats apprentis, déjà en repli à la session précédente, recule encore (- 6 300) et celui des candidats individuels ou en enseignement à distance augmente (+ 2 500). La grande majorité (85 %) des candidats au baccalauréat professionnel prépare cet examen sous statut scolaire, 10 % par la voie de l'apprentissage et 3 % en formation continue.

Les filles, majoritaires dans le secteur des services, réussissent mieux que les garçons quels que soient le diplôme préparé et la spécialité.

Les meilleurs taux de réussite aux examens professionnels sont obtenus par les académies de l'Ouest de la France : Rennes, Nantes et Bordeaux.

Note d'information n°8, mars 2016 - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
<http://www.education.gouv.fr/cid50088/examens-professionnels-session-2015-dans-la-quasi-totalite-des-specialites-les-filles-reussissent-mieux-que-les-garcons.html>



Chaque année, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) publie la liste des diplômes de l'enseignement professionnel et technologique. L'édition 2016 vient d'être publiée et est disponible en téléchargement sur le site des CPC (Commissions professionnelles consultatives).

Le document comprend :

- la définition des différents diplômes : CAP, BEP, bac pro, BP, BMA, MC, bac techno, BTS, DMA, DSAA ;
- la liste des **nouveaux** diplômes publiés ou en cours de publication avec l'indication de la 1^{re} session d'examen ;
- la liste des diplômes par CPC et par niveau avec indication de l'arrêté de création, de la 1^{re} session d'examen et des actualités en cours concernant le diplôme (renovation en cours ou à venir) ;
- index alphabétique des diplômes.

Consulter ou télécharger le document « Liste des diplômes de l'enseignement technologique et professionnel » (80 pages) à partir de ce lien (rubrique Ressources) :

<http://eduscol.education.fr/cid46815/cpc.html>

Quoi de neuf diplôme ?

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Bac pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Arrêté du 1^{er} mars 2016 - JO du 23 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/1/MENE1606224A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2019) ; remplace le bac pro Électrotechnique énergie équipements communicants (dernière session d'examen en 2018)

Voie professionnelle

Circulaire n° 2016-055 du 29 mars 2016 - BOEN n°13 du 31 mars 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100538

Descriptif des actions à mettre en œuvre à la rentrée 2016 pour favoriser la réussite des élèves qui entrent en lycée professionnel

Diplôme national du brevet

Note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016 - BOEN n°14 du 8 avril 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848

Modalités d'attribution à compter de la session 2017

CAP Cuisine

Arrêté du 17 mars 2016 - JO du 9 avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/17/MENE1608030A/jo/texte>

Création et modalités de délivrance (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2018) ; dernière session d'examen CAP Cuisine en 2017

Procédure d'orientation à l'issue de la classe de troisième

Arrêté du 11 avril 2016 - JO du 19 avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/11/MENE1608817A/jo/texte>

Liste des établissements participant à l'extension de l'expérimentation du choix donné à la famille



REPÈRES

«Tous» mobilisés contre le décrochage scolaire - Variations autour d'un mot d'ordre national

Le plan national contre le décrochage scolaire, lancé à la rentrée 2014, entend renforcer la collaboration entre les professionnels de l'éducation pour améliorer la prévention du phénomène. L'expérience des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) montre comment les chefs d'établissement ont composé avec ce mot d'ordre national et comment, dans le contexte local des établissements, l'idée de travail collaboratif prend des formes concrètes plurielles.

Bref n°345, avril 2016, Céreq

<http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/Tous-mobilises-contre-le-decrochage-scolaire-Variations-autour-d-un-mot-d-ordre-national>



CAP Maintenance des matériels option A matériels agricoles, option B matériels de travaux publics et de manutention, option C matériels d'espaces verts

Arrêté du 24 mars 2016 - JO du 27 avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/24/MENE1608461A/jo/texte>

Création et modalités de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le CAP Maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins, option matériels de travaux publics et de manutention, option tracteurs et matériels agricoles (dernière session d'examen en 2017)

Bac pro Maintenance des matériels option A matériels agricoles, option B matériels de travaux publics et de manutention, option C matériels d'espaces verts

Arrêté du 24 mars 2016 - JO du 27 avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/24/MENE1608482A/jo/texte>

Création et modalités de délivrance (1^{re} session d'examen en 2019) ; remplace le bac pro maintenance des matériels option agricoles, option travaux publics et manutention, option parcs et jardins (dernière session d'examen en 2018)

BP Boucher

Arrêté du 26 avril 2016 - JO du 11 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/26/MENE1611318A/jo/texte>

Création et modalités de délivrance (1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2018) ; dernière session d'examen BP Cuisine en 2017

CAPA Palefrenier soigneur

Arrêté du 21 avril 2016 - JO du 11 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/21/AGRE1609818A/jo/texte>

Création et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le CAP soigneur d'équidés

CAPA option entretien de l'espace rural

Arrêté du 21 avril 2016 - JO du 11 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/21/AGRE1609823A/jo/texte>

Abrogation au 1^{er} septembre 2018

Baccalauréat professionnel agricole

Arrêté du 21 avril 2016 - JO du 11 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/21/AGRE1609830A/jo/texte>

Liste des champs professionnels pour chaque spécialité de bac pro agricole

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BTS Europlastics et composites option conception outillage (CO) et option pilotage et optimisation de la production (POP)

Arrêté du 19 février 2016 - JO du 23 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/29/MENS1604420A/jo/texte>

Définition et conditions de délivrance (1^{re} session d'examen en 2018) ; remplace le BTS Europlastics à référentiel commun européen (dernière session d'examen en 2017)

Écoles d'ingénieurs

Arrêté du 7 mars 2016 - JO du 26 mars 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/7/MENS1604144A/jo/texte>

Nombre de places mises aux concours 2016 dans certaines écoles d'ingénieurs

DE Paysagiste

Arrêté du 19 avril 2016 - JO du 11 mai 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/19/MENS1607063A/jo/texte>

Le grade de master est conféré aux titulaires du DE Paysagiste à compter de la session de diplômés 2019, pour une durée de deux ans



REPÈRES

Les étudiants en sections de techniciens supérieurs en 2015-2016

À la rentrée 2015, les effectifs en sections de techniciens supérieurs (STS) sont en légère hausse et dépassent désormais les 256 000 étudiants en formation initiale (hors apprentissage). Les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche regroupent plus de 90 % des étudiants dans ces filières. Parmi les nouveaux entrants dans ces sections, les bacheliers technologiques sont les plus nombreux.



Télécharger la Note Flash n°4 - avril 2016

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748-cid101255/les-etudiants-en-sections-de-techniciens-superieurs-en-2015-2016.html>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE

publication nationale



Les études d'art

Collection Dossier
Avril 2016
160 pages
9 € (version papier)
6 € (version PDF)

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

AUTRES

Bourse nationale de collège

Arrêté du 22 mars 2016 - JO du 1^{er} avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/22/MENE1606428A/jo/texte>

Plafonds des ressources ouvrant droit à l'attribution d'une bourse nationale de collège pour l'année 2016-2017

Bourse au mérite

Arrêté du 22 mars 2016 - JO du 1^{er} avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/22/MENE1606431A/jo/texte>

Définition du montant de la bourse au mérite délivrée aux élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au diplôme national du brevet

Bourse nationale de lycée

Arrêté du 22 mars 2016 - JO du 1^{er} avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/22/MENE1606432A/jo/texte>

Plafonds des ressources ouvrant droit à l'attribution d'une bourse nationale de lycée pour l'année 2016-2017

Prime à l'internat

Arrêté du 22 mars 2016 - JO du 1^{er} avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/3/22/MENE1606433A/jo/texte>

Les élèves boursiers qui ont la qualité d'internes bénéficient d'une prime à l'internat dont le montant annuel est fixé à 258 € à compter de l'année scolaire 2016-2017

Rentrée 2016

Circulaire n° 2016-058 du 13 avril 2016 - BOEN n°15 du 14 avril 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Circulaire de rentrée 2016

Campus des métiers et des qualifications

Arrêté du 12 avril 2016 - JO du 14 avril 2016

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/4/12/MENE1609883A/jo/texte>

Liste des campus des métiers et des qualifications établie suite à l'appel à projets de février 2015 : Campus des métiers et des qualifications forêt bois d'Aquitaine

Source : JO, BOEN et BOESR du 22 mars au 15 mai 2016

MÉTIERS / EMPLOI

Enquête sur les besoins en main d'œuvre 2016 en ALPC



Pôle emploi a publié en avril dernier, l'enquête annuelle Besoin en main d'œuvre (BMO) qui permet de mesurer les intentions de recrutement des entreprises pour l'année 2016. Redécoupage régional oblige, l'enquête s'étend désormais au périmètre de la nouvelle grande région.

Pour l'année 2016, les employeurs prévoient 182 000 intentions d'embauche soit 3 200 projets supplémentaires par rapport à 2015.

Ces 182 000 projets de recrutement se répartissent ainsi : 58 % pour le secteur des services dont une part importante dans les domaines de l'hébergement et de la restauration, 22 % dans les industries agroalimentaires et agriculture (dont une part importante liée à une activité saisonnière), 12 % dans le commerce, 4 % dans la construction et 4 % dans les industries manufacturières.



REPÈRES

Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2015-2016

À la rentrée 2015, les effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont de nouveau en hausse et atteignent quasiment les 86 000 étudiants. La filière scientifique concentre près des deux tiers des effectifs, filière dans laquelle les femmes représentent moins d'un tiers des inscrits. Les établissements publics accueillent 83% des effectifs, contre 17% pour les établissements privés.

Télécharger la Note Flash n°5 - mai 2016

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24748-cid101926/les-etudiants-en-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles-en-2015-2016.html>



ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE

publication nationale



Les métiers du marketing de la publicité et de la vente

Collection Parcours

Avril 2016

160 pages

12 € (version papier)

8 € (version PDF)

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

Parmi ces projets de recrutement, 47 % sont non saisonniers (86 000). Ces intentions d'embauches non saisonnières sont en hausse dans tous les secteurs avec une forte progression pour le secteur de la construction (+ 17,3 %). Les industries manufacturières comptent également une part importante de projets de recrutement non-saisonniers.

Classement des métiers les plus recherchés en ALPC

Viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs
Agriculteurs salariés, ouvriers agricoles
Serveurs de cafés, de restaurants (y compris commis)
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)
Aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine
Professionnels de l'animation socioculturelle
Aides à domicile et aides ménagères
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires
Aides-soignants (médico-psycho., auxiliaire puériculture...)
Agents d'accueil et d'information, standardistes

Enfin, 32,6 % des projets de recrutement sont jugés difficiles en 2016 par les entreprises notamment dans les secteurs des industries agroalimentaires et agriculture (agriculteurs salariés, ouvriers agricoles, viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs), de la construction (maçons, plâtriers, carreleurs, charpentiers, électriciens...) et de l'industrie manufacturière (métiers de la métallurgie et produits métalliques).

Source : Eclairages et synthèses, Pôle-Emploi, Avril 2016

Retrouver les documents de synthèses et le rapport régional sur le site Pôle-Emploi BMO 2016 (rubrique Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes). Pour des résultats plus détaillés, vous pouvez consulter les données par zones géographiques (département ou bassin d'emploi), par secteur professionnel ou par métier :

<http://bmo.pole-emploi.org/static/bmoenquete2016>

L'artisanat en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Réalisée par l'Observatoire de l'emploi ALPC (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes) - Pôle emploi et la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat, cette synthèse dresse un panorama actualisé et complet du secteur de l'artisanat dans notre grande région, tant du point de vue des offres d'emploi que des demandes d'emplois.

En 2015, notre région comptait plus de 126 000 entreprises artisanales (5^e région française), employant plus de 200 000 salariés. Le domaine d'activité des entreprises artisanales se partage entre plusieurs secteurs : alimentation, production, bâtiment, services.

Quelques chiffres-clés :

Concernant les offres d'emplois :

- 27 000 offres déposées en 2015 dont plus de la moitié en CDI
- 3/4 des offres sont pour des emplois à temps complet
- 39 % des offres concernent le secteur des services, suivi de l'alimentation (27 %), du bâtiment (23 %) et de la production (11 %)
- les 3 domaines qui comptabilisent le plus d'offres sont le nettoyage des locaux, la vente en alimentation et la coiffure

Concernant les demandeurs d'emploi :

- 97 200 demandeurs d'emploi postulent sur des métiers de l'artisanat en 2015
- 37 % des demandeurs d'emploi ont moins de 30 ans
- seulement 22 % des personnes en recherche d'emploi sont des femmes
- 56 % des demandeurs d'emploi sont titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP), 20 % d'un niveau IV (bac), 8 % d'un niveau III (bac+2) et 3 % d'un niveau I ou II (bac+3 à bac+5)

Consulter/télécharger « Le marché du travail dans l'artisanat en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes », Eclairages et synthèses, mai 2016 :

<http://www.observatoire-emploi-alpc.fr/publication/7249>

Conférence nationale du handicap



Le 19 mai dernier, s'est tenu la 4^e Conférence nationale du handicap en présence de plusieurs ministres et secrétaires d'État ainsi que le président de la République qui a clôturé les échanges. Les thématiques abordées lors des tables rondes ont porté sur le logement, l'emploi, la scolarisation, l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie.

Concernant le volet éducation, un point d'étape sur la scolarisation des élèves en situation de handicap a été présenté. Ainsi depuis la rentrée 2012, le nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire a augmenté de 24 % pour un effectif de 278 978 élèves (1^{er} et 2nd degré). La scolarisation en dispositif collectif a augmenté de 18 % avec 84 421 élèves scolarisés.

À la rentrée 2015, 122 148 élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement par des personnels chargés des missions d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) soit 50 % de plus qu'en 2012.

Afin de poursuivre la mise en œuvre d'une école inclusive, conformément à la loi pour la Refondation de l'École de la République, plusieurs mesures ont été annoncées ou réaffirmées :

- création de 32 000 contrats d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur 5 ans dont 5 000 dès la rentrée 2016 (notamment par la requalification des contrats aidés sur des missions d'AVS) ;
- poursuite de la formation initiale et continue des enseignants et des personnels médico-sociaux par le biais de modules spécifiques au sein des ESPE ou à la mise en place d'actions de formation conjointe à destination des personnels œuvrant pour la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- ouverture de 50 nouvelles unités d'enseignement en école maternelle (UEM) pour les jeunes enfants présentant des troubles du spectre autistique (TSA) à la rentrée 2016 ;
- préparation d'une circulaire relative à « la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap, scolarisés dans un établissement scolaire avec ou sans le soutien d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) pro ou encore dans un établissement médico-social » ;
- développement de solutions numériques au service des besoins éducatifs particuliers et proposer des adaptations pédagogiques et une individualisation des parcours ;
- ouverture du site « espace parents » à l'été 2016 qui proposera les principaux textes et dispositifs nécessaires aux familles sous différents formats...

Retrouvez l'ensemble du dossier « Conférence nationale du handicap 2016 : un point d'étape positif pour l'école inclusive » sur :

<http://www.education.gouv.fr/cid102157/conference-nationale-du-handicap-2016-un-point-d-etape-positif-pour-l-ecole-inclusive.html>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAITRE
publication nationale



Les métiers du design

Collection Parcours

Mai 2016

160 pages

12 € (version papier)

8 € (version PDF)

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

Folios : formation en ligne

Découvrez l'outil Folios, support numérique officiel des 4 parcours éducatifs et prenez-le en main grâce au parcours de formation à distance disponible sur M@gistère. Pour vous y rendre, c'est très simple : connectez-vous sur la plateforme M@gistère avec vos identifiants et mots de passe académiques, puis cliquez simplement sur l'onglet central Folios. Commencez alors le parcours immédiatement, grâce à la procédure d'auto-inscription.



Accéder à la formation :

<https://magistere.education.fr/ac-bordeaux/>



MISES À JOUR

sur www.onisep.fr/bordeaux



Pensez à consulter l'additif du guide **Après la 3^e - Rentrée 2016**

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guides-d-orientation/Guide-Apres-la-3e-rentree-2016>

Pensez à consulter l'additif du guide **Entrer en 6^e - Découvrir le collège - Rentrée 2016**

Ce guide donne des points de repère aux parents dont l'enfant entre en 6^e. Il est diffusé auprès des familles, par l'intermédiaire des collèges et peut également être téléchargé gratuitement à partir de ce lien :

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-college/Actus-2016/Telechargez-le-guide-gratuit-Onisep-Entrer-en-6e-Découvrir-le-college-rentree-2016>

ONISEP INFOS

LE BON PLAN DE L'ONISEP BRETAGNE : LA RÉALITÉ VIRTUELLE



La réalité virtuelle est un secteur d'activité en devenir dont les domaines d'application ne cessent de s'élargir, à l'industrie, au tourisme, à la santé, la formation... L'Onisep Bretagne fait le point sur le sujet dans sa nouvelle animation interactive en ligne sur <http://lebonplan.nadoz.org>. À travers articles et vidéos, collégiens et lycéens peuvent découvrir de façon dynamique différents projets de recherche, des entreprises

branchées réalité virtuelle, et aussi les équipes pluridisciplinaires qui sont derrière... Un guide de six pages est proposé en téléchargement avec chaque animation. Il permet de se repérer dans l'animation. Il sert aussi de mémo sur le sujet traité : il présente les différents témoignages, répertorie l'ensemble des articles présents dans l'animation, ainsi que les métiers du secteur avec les formations pour y accéder.

Étudier en Australie

L'Australie encourage les jeunes étrangers à venir étudier dans ses établissements. Mais il est nécessaire de s'y prendre un an à l'avance car les démarches sont longues.



SOMMAIRE

1. Cursus et établissements 9
2. Procédures et inscriptions 10
 - Le visa Étudiant
 - Reconnaissance des diplômes
 - Protection sociale
3. Bourses et aides financières 11
4. Informations complémentaires . 12
 - Logement
 - Adresses utiles



1. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : CURSUS ET ÉTABLISSEMENTS

Les universités australiennes dispensent un enseignement de qualité et jouissent d'une bonne réputation. Toutes les possibilités sont offertes, à condition de posséder les diplômes requis et une parfaite connaissance de la langue anglaise.

L'Australie compte 39 universités pluridisciplinaires (37 publiques, et 2 privées) qui proposent un cursus classique et 90 Technical And Further Education Colleges (TAFE) qui offrent des études courtes et professionnelles (tourisme,...)

L'année universitaire va de mi-février à mi-décembre et est divisée en deux semestres.

Cursus :

L'université propose 2 cycles :

- 1^{er} cycle «*Undergraduate studies*» (*bachelor's degree, undergraduate diploma et associate diploma*),
- 2^e cycle «*Postgraduate studies*» (*graduate diploma et associate certificate, master's degree, doctoral degree*).

Les TAFE délivrent uniquement les diplômes de cycle undergraduate : le *diploma* (2 ans) et l'*advanced diploma* (3 ans).

Certaines universités sont particulièrement renommées, comme Queensland à Brisbane (médecine, sciences de l'ingénieur, sciences de la mer), Sydney (aéronautique) ou James Cook University (biologie marine).

L'Australie est aussi connue pour les études de commerce et de management, de lettres et sciences sociales.

La qualité des filières publiques est garantie par l'«*Australian Qualifications Framework*» (AQF) qui est un service du gouvernement.

www.aqf.edu.au

En général, un semestre plein équivaut environ à 30 ECTS. Cependant, chaque université mesure différemment les unités d'études.

Undergraduate : Bachelor (3-5 ans)

Le diplôme de Bachelor nécessite de 3 à 5 années d'étude à temps plein selon les filières. Certaines universités proposent des Bachelor professionnels dans des domaines comme la technologie ou les études d'architecture.

EN SAVOIR + :

www.university-in-australia.org/universities-in-australia

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Fiche_Curie_Australie_2010.pdf

www.diplomatie.gouv.fr/fr/

«Espace étudiants» > «Étudier à l'étranger»

Description comparée des cursus :

Niveau d'étude	En Australie	En France
Undergraduate / Premier cycle	Bachelor (3 à 5 ans)	Licence (3 ans)
Postgraduate / deuxième et troisième cycle	Graduate diploma (+ 1 an)	Master 1 (+ 1 an)
	Master (+ 1 ou 2 ans)	Master 2 (+ 2 ans)
	PhD (+ 3 ans)	Doctorat (+ 3 ans)

Source : Ministère des Affaires étrangères

CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT

www.studyinaustralia.gov.au (en anglais)

Site du gouvernement australien regroupant toutes les informations et permettant de faire les premières démarches.

www.tafensw.edu.au (TAFE) :

Rubrique «International students»

<http://www.ambafrance-au.org/>

Site de l'ambassade de France en Australie

www.gooduniguide.com.au

The good universities guide to education, training and careers pathways

www.universitiesaustralia.edu.au

Universities Australia (équivalent à la conférence des présidents d'université)

2. PROCÉDURES ET INSCRIPTIONS**LE VISA ÉTUDIANT :**

Pour un séjour de plus de 3 mois un visa étudiant ou «Student Visa» est nécessaire. Pour une durée inférieure à 3 mois, un visa touristique suffit.

Le visa étudiant concerne uniquement les études à plein temps. Les candidats doivent être inscrits au préalable dans un établissement australien et avoir les fonds nécessaires pour couvrir les frais d'inscription, ainsi que le coût de la vie en Australie.

Le prix d'un visa étudiant est d'environ 550 A\$ (environ 400 euros). Une prolongation d'un ou deux mois peut être demandée avant l'expiration du visa pour visiter le pays.

Le pays d'origine et le cursus choisi détermineront le niveau d'évaluation pour obtenir le visa.

C'est l'Ambassade d'Australie à **Madrid** qui traite les demandes de visas pour les personnes résidant en France.

Le ministère australien de l'Immigration et de la citoyenneté offre l'option du e-Visa (visa électronique) pour les touristes, les visiteurs venant pour affaires, les personnes désirant des visas vacances-travail et les étudiants.

www.spain.embassy.gov.au/madrcastellano/Visas_and_Migration.html : informations sur les procédures de traitement des dossiers

www.immi.gov.au/students : service d'immigration australien (pour les demandes de visa en ligne et pour télécharger les formulaires à remplir)

www.france.embassy.gov.au/parifrancais/Visas_and_Migration.html ; Ambassade à Paris

À savoir !

Le visa étudiant permet de travailler jusqu'à 20 heures par semaine pendant l'année universitaire et à plein temps pendant les vacances.

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

En 2009 un Accord de reconnaissance mutuelle des diplômes entre la France et l'Australie a été signé. Il s'applique aux universités australiennes membres de «Universities Australia» (38 universités), et à toutes les universités françaises et aux Ecoles d'ingénieurs.

Cet accord ne concerne ni les études médicales ni la reconnaissance de diplômes à des fins professionnelles.

Cependant, la décision finale d'acceptation d'un étudiant et de l'octroi du niveau d'équivalence reste à chaque établissement.

Consulter le texte : www.ambafrance-au.org/IMG/pdf/Accord_Version_francaise_finale_Juillet_2009.pdf

Il existe 250 accords de coopération entre les universités australiennes et les établissements d'enseignement supérieur français.

L'université de Bordeaux développe des échanges avec l'université de Melbourne.

Se renseigner auprès du service des Relations Internationales de son université.

www.enic-naric.net

ENIC:NARIC est le réseau des centres d'information sur la reconnaissance des diplômes



2. PROCÉDURES ET INSCRIPTIONS (SUITE)

CONDITIONS POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION :

- Être titulaire d'un Baccalauréat
- Satisfaire aux pré-requis exigés par l'établissement d'accueil
- Avoir le niveau d'anglais suffisant pour être apte à suivre des cours et obtenir un diplôme (IELTS Academic : <https://www.britishcouncil.fr/examen/ielts>)

Les établissements d'enseignement supérieur en Australie se réservent le droit de définir les titres, niveaux de formation et résultats d'examen requis pour qu'un étudiant soit habilité à suivre les cursus proposés.

La candidature à une inscription dans une université australienne peut se faire en ligne.

PROTECTION SOCIALE

Tous les candidats faisant la demande d'un visa étudiant doivent s'acquitter de l'Overseas Student Health Cover (OSHC), la sécurité sociale australienne pour les étudiants étrangers. Cette assurance couvre la plupart des dépenses de santé dans les hôpitaux publiques, les cliniques et chez les spécialistes. Les coûts des soins dentaires et d'optométrie ne sont pas couverts.

<http://www.studyinaustralia.gov.au/france/live-in-australia/health-and-safety>

<http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/content/overseas+student+health+cover+faq-1>

FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription en Australie sont relativement élevés pour les étudiants étrangers. Ils peuvent varier d'une université à l'autre et selon les disciplines.

Le coût moyen pour un diplôme de premier cycle (bachelor) est de l'ordre de 14 000 à 35 000 dollars australiens par an.

Pour un diplôme de second ou troisième cycle, (Master ou Doctorat), le coût des études est de l'ordre de 15 000 à 36 000 dollars par an.

Les droits d'inscription peuvent être beaucoup plus élevés pour les disciplines médicales (médecine, études vétérinaires ou dentaires).

3. BOURSES ET AIDES FINANCIÈRES

BOURSES DU GOUVERNEMENT AUSTRALIEN :

Le ministère fédéral de l'Éducation (DEEWR) gère un programme de bourses, les « Endeavour Awards » orienté sur le mérite.

www.australiaawards.gov.au

Endeavour Awards : Bourses d'études, de recherche (niveau 2^e et 3^e cycle) ou de formation professionnelle.

BOURSES DES UNIVERSITÉS AUSTRALIENNES :

Les universités australiennes peuvent proposer des bourses aux étudiants étrangers (s'informer directement auprès des universités).

En savoir + :

www.studyinaustralia.gov.au/Scholarships

www.the-ice.org : International Centre of Excellence in Tourism and Hospitality (THE-ICE) offre des bourses dans les domaines du tourisme et de l'hôtellerie

BOURSES AQUITAINES

La région Aquitaine apporte une aide à la mobilité internationale des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur aquitain, conventionné avec le Conseil régional.

La bourse de mobilité s'adresse aux étudiants préparant un diplôme de licence 2 ou 3 ou de master 1 ou 2 pour la réalisation d'un séjour d'études ou d'un stage à l'étranger.

La durée du séjour est comprise entre 3 et 9 mois.

L'inscription se fait en ligne :

www.aquimob.fr

Attention ! Lire la brochure d'information qui décrit toutes les étapes et les modalités. Les inscriptions ne sont pas ouvertes en permanence.

BOURSES POUR LES DOCTORANTS :

contacter l'établissement dans lequel la thèse est effectuée.



4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LOGEMENT

Il faut contacter le Bureau International de l'établissement d'accueil, qui pourra donner des informations sur les différentes possibilités de logement. Attention, en Australie, le loyer se paie à la semaine !

- le Homestay : logement dans une famille Australienne. Il devra être organisé à l'avance en contactant l'université qui possède des registres de familles d'accueil sélectionnées qui reçoivent des étudiants étrangers tout au long de l'année scolaire (110 - 270 A\$).

- Le logement en cité Universitaire : à prévoir bien avant son arrivée en Australie en contactant le service du logement de l'Université ou le collègue de l'Université (80 - 250 A\$).

- La colocation : en arrivant, regardez les petites annonces dans les quotidiens, dans les cafés étudiants et librairies, ou sur les tableaux d'annonces du bureau des logements des Universités (100 - 250 A\$).

- La location : la majorité des logements en locations en Australie ne sont pas meublées (150 - 350 A\$).

<http://www.studyinaustralia.gov.au/france/live-in-australia/accommodation>

<http://pvtistes.net/dossiers/trouver-un-logement-en-australie/>

ADRESSES ET SITES UTILES

Établissements français en Australie

- Lycée franco-australien de Barton
www.telopea.act.edu.au

- Lycée Condorcet / The International French School of Sydney
<http://www.condorcet.com.au/fr>

Ambassade de France en Australie
<http://www.ambafrance-au.org/>

Ambassade d'Australie en France
<http://france.embassy.gov.au/>

Office du tourisme australien :
<http://www.australia.com/fr-fr>

<http://www.studyinaustralia.gov.au/france>

Le gouvernement a créé ce site unique rassemblant toutes les informations pour partir étudier en Australie.

www.aqf.edu.au

Le «Australian Qualifications Framework» (AQF) régit le système éducatif australien au niveau national.

<http://www.etudes-australie.com>

Études Australie a pour but d'assister les étudiants du monde entier à trouver leur voie au sein du système éducatif australien. Il représente de nombreux établissements scolaires : universités mais aussi établissements d'enseignement technique et professionnel, écoles de langue anglaise et écoles secondaires.

Cette structure vient régulièrement faire des interventions en Aquitaine.

POUR EN SAVOIR PLUS



Centre d'Information Europe Direct Aquitaine - CIJA

125 cours Alsace-Lorraine - 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 56 00 40 - europedirectaquitaine@cija.net

www.info-jeune.net

www.facebook.com/cija.europedirectaquitaine/

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : cpeignier@onisep.fr

www.onisep.fr/bordeaux